

Bonjour,

J'ai juste une remarque sur le recul des places de stationnement vélo.

Il faut veiller à ce que le recul pour les vélos « classique » soit de 1,8 m minimum et pour les vélos spéciaux qu'il soit d'au moins 2,5 m.

Afin de limiter l'emprise de la zone de manœuvre, il peut être judicieux de regrouper les places pour vélos cargos sous le même abri (la largeur de ces places peut être alors réduite à 1,0 m).

Cordialement,

Eddy LORIOUX

Chargé de mission aménagements et stationnements vélo

Direction Générale Transition écologique | Mission Vélo

Tél : 05 49 41 92 09 (Poste 6 32 09)

eddy.lorieux@grandpoitiers.fr

Grand Poitiers Communauté Urbaine

Hôtel communautaire - 84, rue des Carmélites - 86000 Poitiers

Afin de contribuer au respect de l'environnement, merci de n'imprimer ce courriel qu'en cas de nécessité.

